

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE
COMTÉ DE PIERRE-DE SAUREL**

À une séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Pierre-De Saurel (MRC) tenue à la salle du Conseil de la MRC, au 50, rue du Fort, à Sorel-Tracy, le mercredi 7 décembre 2016, à 20 h 36, sont présents :

Madame la Conseillère régionale,
Messieurs les Conseillers régionaux,

Michel Blanchard	Saint-David
Sylvain Dupuis	Saint-Ours
Olivar Gravel	Saint-Joseph-de-Sorel
Louis R. Joyal	Yamaska
Maria Libert	Saint-Aimé
Denis Marion	Massueville
Michel Péloquin	Sainte-Anne-de-Sorel
Serge Péloquin	Sorel-Tracy
Claude Pothier	Saint-Roch-de-Richelieu
Gilles Salvas	Saint-Robert

tous conseillers de la Municipalité régionale de comté de Pierre-De Saurel, formant le quorum sous la présidence de M. Gilles Salvas, préfet.

Sont absents :

Luc Cloutier	Saint-Gérard-Majella
Jean-François Villiard	Sainte-Victoire-de-Sorel

Est également présent : M. Denis Boisvert, directeur général et secrétaire-trésorier.

NOTE : À 18 h 30, les participants se sont réunis en comité général de travail.

CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Les membres du Conseil constatent la régularité de l'avis de convocation à cette séance extraordinaire.

2016-12-437 **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Olivar Gravel
Appuyé par : M. le Conseiller régional Denis Marion

Que l'ordre du jour soit adopté sans modification.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2016-12-438 **AUTORISATION DU PAIEMENT DES DÉPENSES DE LA PARTIE 1 DU BUDGET**

CONSIDÉRANT que le directeur général et secrétaire-trésorier certifie que la MRC dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles sont projetées les dépenses de la Partie 1 du budget;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Serge Péloquin
Appuyé par : M. le Conseiller régional Michel Blanchard

Que le Conseil de la MRC autorise le paiement des dépenses de la partie 1 apparaissant à la liste soumise pour la période de décembre 2016 et totalisant 153 632,16 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2016-12-439 **AVIS CONCERNANT UNE DEMANDE D'EXCLUSION DE LA ZONE AGRICOLE À LA CPTAQ (MUNICIPALITÉ DE SAINT-GÉRARD-MAJELLA)**

Les membres prennent connaissance du rapport du coordonnateur à l'aménagement du territoire concernant une demande d'exclusion de la Municipalité de Saint-Gérard-Majella à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ).

CONSIDÉRANT que ladite demande d'exclusion est liée au projet d'implantation d'un centre de services municipaux sur le site de l'église paroissiale de Saint-Gérard-Majella;

CONSIDÉRANT que l'église, construite entre 1913-1915, a dû être fermée en 2014 à la suite d'un avis de la Régie du bâtiment du Québec;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a acheté cet immeuble en juillet 2016 et a pris la décision de le démolir compte tenu de l'état des lieux;

CONSIDÉRANT le projet d'implantation d'un nouveau centre de services municipaux par la Municipalité de Saint-Gérard-Majella sur le site de l'église et son financement à titre prioritaire accordé par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

CONSIDÉRANT la reconnaissance de droits acquis par la CPTAQ d'une superficie de 10 000 mètres carrés, incluant l'emplacement du bâtiment institutionnel ainsi que ses accessoires (puits, installation septique, remise et chemin d'accès au chemin public) dans la lettre du 2 novembre 2016;

CONSIDÉRANT l'implantation projetée d'aires de jeux sur le lot 5 019 692 et du retrait consécutif de 10 333 mètres carrés en superficie cultivable compris dans la zone agricole;

CONSIDÉRANT l'importance des équipements publics projetés par la Municipalité et de leurs retombées positives pour la collectivité;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif agricole (résolution R16-CCA-02 adoptée le 29 novembre 2016);

CONSIDÉRANT que les travaux planifiés par la Municipalité de Saint-Gérard-Majella sont conformes aux différentes dispositions et mesures du schéma d'aménagement de la MRC;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Michel Blanchard
Appuyé par : M. le Conseiller régional Denis Marion

Que le Conseil de la MRC appuie la demande d'exclusion de la zone agricole présentée par la Municipalité de Saint-Gérard-Majella à la CPTAQ concernant le projet d'implantation d'un centre de services municipaux sur le site de l'église paroissiale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

**AVIS DE MOTION EN VUE DE L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT
LE RÈGLEMENT NUMÉRO 255-16 ÉTABLISSANT LES RÈGLES DE RÉGIE
INTERNE DE L'ENSEMBLE DES COMITÉS RÉGIONAUX**

M. le Conseiller régional Olivar Gravel donne avis qu'à une séance ultérieure de ce Conseil un projet de règlement modifiant le règlement numéro 255-16 établissant les règles de régie interne de l'ensemble des comités régionaux sera présenté, pour adoption avec dispense de lecture, afin de réviser la composition de certains comités.

2016-12-440 **ENTÉRINEMENT DU PAIEMENT DES DÉPENSES DANS LE CADRE DU
FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT (FLI)**

Les membres prennent connaissance du sommaire des dépenses et des paiements autorisés de janvier à novembre 2016 dans le cadre du Fonds local d'investissement (FLI) géré par le CLD.

Il est proposé par : M^{me} la Conseillère régionale Maria Libert
Appuyée par : M. le Conseiller régional Claude Pothier

Que le Conseil de la MRC entérine le paiement des dépenses autorisées de janvier à novembre 2016 dans le cadre du FLI, le tout pour un montant total de 172 628,49 \$ prélevé à même le financement à long terme des activités d'investissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2016-12-441 **ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS DANS LE CADRE DU FONDS DE
DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (FDT)**

Les membres prennent connaissance du rapport d'activités relatif au Fonds de développement des territoires (FDT) pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 mars 2016.

CONSIDÉRANT l'entente relative au FDT conclue entre la MRC de Pierre-De Saurel et le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 23 octobre 2015;

CONSIDÉRANT qu'aux termes de cette entente la MRC doit produire annuellement un rapport d'activité, le publier sur son site web et le transmettre au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Sylvain Dupuis
Appuyé par : M. le Conseiller régional Denis Marion

Que le Conseil de la MRC adopte le rapport d'activités relatif au Fonds de développement des territoires pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 mars 2016 et autorise sa mise en ligne sur son site web ainsi que sa transmission au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2016-12-442 **AUTORISATION DE SIGNER LES CONTRATS AVEC LES ARTISTES DANS LE CADRE DE FOU DL'ART 2017**

CONSIDÉRANT que la MRC, par sa résolution numéro 2016-10-347, autorisait la signature d'une entente de partenariat afin de déléguer la réalisation et le financement de Foudl'Art aux Ateliers Je suis capable;

CONSIDÉRANT que la collaboration de quatre artistes s'avère nécessaire pour la réalisation de ce projet;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu en ce sens qu'un contrat de service soit conclu entre la MRC et chacun des artistes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Denis Marion
Appuyé par : M. le Conseiller régional Serge Péloquin

Que le Conseil de la MRC autorise la coordonnatrice à la politique culturelle à signer, pour et au nom de la MRC, les contrats de service à intervenir avec les artistes dans le cadre de Foudl'Art pour l'année 2017, et ce, au coût de 2 500 \$ par artiste, taxes incluses, si applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2016-12-443 **OCTROI D'UN CONTRAT DE SERVICE POUR L'ADAPTATION DE LA TROUSSE PÉDAGOGIQUE EN HISTOIRE DANS LE CADRE DE L'ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL 2016**

CONSIDÉRANT que la réalisation de la trousse pédagogique en histoire est prévue à l'entente de développement culturel avec le ministère de la Culture et des Communications, la Ville de Sorel-Tracy et la MRC;

CONSIDÉRANT que le volet relatif à la recherche et à la rédaction de synthèses historiques a été réalisé par la Société historique de Pierre-De Saurel;

CONSIDÉRANT que le second volet consiste à adapter les synthèses historiques afin qu'elles puissent être conformes aux programmes d'éducation primaire et secondaire;

CONSIDÉRANT que le Biophare désire s'impliquer dans ce volet afin d'y apporter son expertise;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Sylvain Dupuis
Appuyé par : M. le Conseiller régional Louis R. Joyal

Que le Conseil de la MRC :

- octroie au Biophare le mandat pour réaliser le volet relatif à l'adaptation des synthèses historiques pour un montant de 18 617,21 \$, taxes incluses, si applicables;
- autorise le prélèvement des coûts nets relatifs à ce volet comme suit : 12 000 \$ au budget 2016 et 5 000 \$ au budget 2017;
- autorise la coordonnatrice à la politique culturelle à signer, pour et au nom de la MRC, le contrat de service relié à ce mandat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2016-12-444

CONTRIBUTION DE LA MRC AU CLD POUR ASSURER LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE DU TERRITOIRE DE LA MRC

CONSIDÉRANT que la MRC participe financièrement depuis plusieurs années à la démarche régionale de planification stratégique;

CONSIDÉRANT que la MRC a prévu à son budget 2016 un montant de 50 000 \$ pour la réalisation de cette démarche;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du règlement numéro 255-16 de la MRC le comité régional de développement (CRD) est responsable de la coordination de tous les aspects de la préparation de la planification stratégique du territoire de la MRC, le tout en concertation avec les intervenants du milieu;

CONSIDÉRANT la recommandation du CRD de mandater un consultant pour élaborer le plan de développement stratégique du territoire de la MRC de Pierre-De Saurel;

CONSIDÉRANT que le Centre local de développement (CLD) assure le soutien technique du CRD dans ce dossier;

CONSIDÉRANT que le CLD, avec la collaboration de la MRC, a récemment demandé des soumissions en vue de l'octroi d'un contrat de services professionnels lié à ce mandat;

CONSIDÉRANT que l'octroi de ce contrat par le CLD est prévu avant la fin de l'année 2016;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu que la MRC confirme au CLD son engagement financier dans ce dossier;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Claude Pothier
Appuyé par : M. le Conseiller régional Louis R. Joyal

Que le Conseil de la MRC s'engage à verser au CLD une contribution financière maximale de 50 000 \$ pour assurer la réalisation du contrat de services professionnels qui sera octroyé dans le cadre de cette démarche.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est adressée aux membres du Conseil.

2016-12-445 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Olivar Gravel
Appuyé par : M. le Conseiller régional Sylvain Dupuis

Que la séance soit levée à 21 h 30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une conformément à l'article 142 du Code municipal (L.R.Q., c. C-27.1).

Gilles Salvas, préfet

Denis Boisvert, directeur général